

Pleins feux sur les AU

juillet 2005



Jenni Williams, une des responsables de l'association Femmes du Zimbabwe, debout !

**« *On ne peut pas demander aux gens de respecter des lois injustes* »
les défenseurs des droits humains en état de siège**

Au Zimbabwe, dans la soirée du 31 mars 2005, des policiers ont arrêté des membres d'une association de défense des droits des femmes qui s'étaient rassemblés pacifiquement sur la place de l'Unité africaine, à Harare, pour participer à une veillée de prière à la suite des élections législatives. On estime à 260 le nombre de militantes de cette organisation,

Women of Zimbabwe Arise (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !), qui ont ainsi été appréhendées. Parmi elles figuraient deux dirigeantes de WOZA, Jenni Williams et Magodonga Mahlangu.

L'équipe de recherche du Secrétariat international (SI) d'Amnesty International a mobilisé le Réseau Actions urgentes le 1^{er} avril, car plusieurs militantes de cette association, parfois accompagnées d'enfants en bas âge, ont été rouées de coups pendant et après ces arrestations. Des policiers ont frappé certaines d'entre elles sur les fesses, après les avoir contraintes à s'allonger par terre (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 77/05, AFR 46/005/2005 du 1^{er} avril 2005).

Parmi les personnes ainsi molestées figurait une femme de soixante-quatorze ans, qui a été menacée en ces termes, selon son propre témoignage : « *Fais ta prière, car tu vas mourir.* » Les policiers ont également battu de nombreuses femmes pour les obliger à monter dans leurs véhicules. Plusieurs militantes ont été grièvement blessées et ont dû être hospitalisées par la suite, mais aucune d'elles n'a reçu de soins médicaux appropriés durant sa détention.

Les femmes et les enfants ont passé la nuit dehors, dans une cour du commissariat, sous la surveillance de policiers armés. Dans un premier temps, elles n'ont pas été autorisées à consulter un avocat. Des policiers leur auraient indiqué qu'elles seraient libérées si elles plaidaient coupables de délits mineurs, relevant de la Loi relative aux infractions diverses, et s'acquittaient d'une amende. Ils auraient ajouté que si elles s'y refusaient, elles seraient maintenues en garde à vue pendant tout le week-end et seraient inculpées dès la réouverture des tribunaux, le 4 avril, d'infractions prévues par la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, entrée en vigueur le 22 janvier 2002.

Toutes les militantes arrêtées, parmi lesquelles figuraient des femmes âgées, blessées ou accompagnées d'enfants, ont préféré payer l'amende dans la journée du 1^{er} avril, plutôt que de passer le week-end dans des cellules sordides où elles risquaient des actes de harcèlement physique. Ce n'est pas la première fois que la police zimbabwéenne recourt à la Loi relative aux infractions diverses pour donner une apparence légale à des arrestations arbitraires de femmes, et amène celles-ci à « reconnaître » leur culpabilité en leur faisant payer des amendes. Des avocats spécialisés dans la défense des droits humains qui travaillent pour l'association WOZA envisagent de porter plainte, dans la mesure où les garanties d'une procédure régulière ont été bafouées et où des sommes ont été perçues indûment à titre d'amendes dans cette affaire.

Arrestations, détentions et atteintes aux droits fondamentaux : le quotidien des militantes de WOZA

Au niveau international, il est rare que la situation des militantes associatives qui défendent les droits des femmes au Zimbabwe soit évoqué. Or, elles figurent en bonne place parmi les centaines de défenseurs des droits fondamentaux (journalistes, avocats, magistrats, membres d'organisations non gouvernementales, etc.) qui sont la cible de tentatives d'intimidation, d'arrestations arbitraires,

d'agressions et d'actes de torture en raison de leur action en faveur des droits humains. Nombre de ces atteintes sont perpétrées par des agents de l'État et, dans la plupart des cas, les responsables présumés demeurent impunis.

Entre février 2003 et mars 2005, les forces de police ont arrêté des centaines de militantes de WOZA et brutalisé des dizaines d'entre elles. Ces femmes ont été prises pour cible alors qu'elles participaient à des manifestations pacifiques pour protester contre la dégradation de la situation sociale et économique dans le pays, ainsi que pour dénoncer la multiplication des atteintes aux droits fondamentaux. Le 7 mars 2004, à Bulawayo, des policiers ont arrêté plusieurs responsables de WOZA, dont Magodonga Mahlangu et Jenni Williams, alors qu'elles quittaient une réunion. Les autorités les ont maintenues en garde à vue jusqu'au 9 mars, dans le but évident de les empêcher d'organiser une manifestation à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars. Lorsqu'elles ont été déférées à une autorité judiciaire, le 23 mars, le représentant du ministère public a toutefois refusé d'engager des poursuites contre elles.

Le 16 juin 2004, 43 militantes de WOZA ont été arrêtées arbitrairement alors qu'elles participaient à une réunion privée, à Bulawayo. Sept d'entre elles étaient accompagnées d'enfants, dont des nourrissons, qui ont été emmenés avec elles lorsqu'elles ont été placées en garde à vue. Au poste de police de Western Commonage, plusieurs militantes auraient été agressées verbalement et physiquement par des policiers. Winnie Muzhanje a été contrainte de s'agenouiller et frappée sur la plante des pieds au moyen d'un *sjambok* (fouet) tandis qu'on la giflait. Nancy Malabwe et Patricia Mahole ont également reçu des coups sur la plante des pieds et ont été insultées par des policiers. Les fonctionnaires de police auraient dit aux femmes que si elles réclamaient un avocat, elles seraient maintenues en garde à vue durant plusieurs jours. Un avocat spécialisé dans la défense des droits humains s'est vu interdire, dans un premier temps, de communiquer avec ces femmes. Après une seconde intervention de sa part, 39 des militantes ont été libérées le jour même, sans que des charges aient été retenues contre elles. En revanche, les quatre autres femmes appréhendées ont été inculpées en vertu de l'article 24 de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, se voyant reprocher d'avoir organisé une réunion publique sans en informer les autorités au préalable, et ont été maintenues en garde à vue pendant la nuit. Là encore, toutefois, le représentant du ministère public a refusé d'engager des poursuites contre elles lorsqu'elles ont comparu devant lui le lendemain.

Arrêtées pour avoir participé à une marche de protestation et « prié en public »

Le 19 septembre 2004, une trentaine de militantes de WOZA ont entamé une marche de 440 kilomètres entre Bulawayo et la capitale, Harare. Leur objectif était de protester contre la Loi relative aux ONG, qui entrave considérablement l'action des défenseurs des droits humains, et de collecter des fonds afin de financer des actions de défense des droits des femmes. D'autres militantes ont rejoint le cortège en cours de route. Le 28 septembre, des policiers ont appréhendé 48 militantes de WOZA, en même temps que quatre hommes qui participaient au défilé, à une soixantaine de kilomètres de Harare. La police a affirmé que les marcheurs avaient enfreint la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Une autre femme, Siphwe Maseko, a été arrêtée arbitrairement le même jour, alors qu'elle tentait de remettre de la nourriture aux manifestants arrêtés ; elle a été libérée le lendemain, sans avoir été inculpée. Les autres membres du groupe ont été maintenus en garde à vue jusqu'au 1^{er} octobre, date à laquelle un magistrat a estimé qu'aucune charge ne pouvait être retenue contre eux. Tous ont alors été remis en liberté.

Le 29 septembre, les militantes de WOZA qui n'avaient pas été appréhendées la veille ont achevé la marche, se sont rassemblées sur la place de l'Unité africaine, à Harare, et ont fait une brève prière en commun pour leurs camarades détenus. Lorsqu'elles ont commencé à se disperser, neuf d'entre elles ont été arrêtées par la police, qui aurait affirmé qu'elles avaient enfreint l'article 19 de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité en « priant en public ». Or, l'article en question renvoie à des « rassemblements débouchant sur des émeutes, des troubles ou des manifestations d'intolérance ». Les femmes ont été placées en garde à vue au commissariat central de Harare, où trois d'entre elles auraient été malmenées par un policier en civil au cours d'un interrogatoire. Toutes ont été libérées sous caution le 1^{er} octobre. Lorsqu'elles ont été déférées à une autorité judiciaire, le 13 octobre, aucun chef d'inculpation n'a été retenu contre elles et elles ont toutes été relâchées.

Arrestations en 2005

En 2005, les arrestations se sont poursuivies. Au cours des trois premiers mois de l'année, alors qu'Amnesty International effectuait des recherches pour son rapport publié en mai sous le titre *Zimbabwe. Les défenseurs des droits humains en état de siège* (index AI : AFR 46/001/2005), des militantes de WOZA ont été appréhendées ou

placées en garde à vue par la police à quatre occasions, portant à pas moins de 300 le nombre de membres de cette association arrêtés pendant cette période. Ces agissements n'ont pas découragé les militantes, qui continuent à organiser des manifestations pacifiques. Malgré les stratagèmes déployés par les autorités zimbabwéennes pour les réduire au silence, elles poursuivent leur action, tout en étant parfaitement conscientes des risques auxquels celle-ci les expose.

Des lois détournées à des fins répressives

Les autorités du Zimbabwe utilisent la législation à des fins répressives. Ainsi, de nombreux militants sont inculpés en application de la Loi relative aux infractions diverses (en général, de « *comportement de nature à troubler l'ordre public* »), lorsque la police ne parvient pas à obtenir que des poursuites soient engagées contre eux au titre de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité. Selon l'organisation *Zimbabwe Lawyers for Human Rights* (Avocats du Zimbabwe pour les droits humains), ces deux lois sont utilisées conjointement dans le but de « *miner le terrain pour les défenseurs des droits humains* », tout comportement, ou presque, pouvant être jugé susceptible de troubler l'ordre public. Par ailleurs, la police tente parfois d'empêcher les militants placés en garde à vue de bénéficier d'une assistance juridique et harcèle les avocats qui travaillent pour WOZA. Ainsi, à une occasion, des militantes de WOZA arrêtées à Bulawayo se seraient vu indiquer que si elles réclamaient un avocat, elles seraient maintenues plus longtemps en garde à vue. Les femmes ont également été soumises à des interrogatoires en l'absence de leur avocat.

Depuis 2002, les autorités ont adopté ou recommencé à utiliser plusieurs textes de loi qui bafouent des droits absolument fondamentaux pour l'action des défenseurs des droits humains. Il s'agit notamment des droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion, dont l'exercice a été limité par l'adoption de textes tels que la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, la Loi relative à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, la Loi relative aux organisations privées et bénévoles et la Loi relative aux infractions diverses.

Avant même l'introduction de textes tels que la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, la communauté internationale avait exprimé la crainte que les droits fondamentaux ne soient menacés au Zimbabwe. Ainsi, en janvier 2002, le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a adressé aux autorités zimbabwéennes une communication urgente dans

laquelle il disait redouter que cette loi, si elle était adoptée, ne restreigne les droits aux libertés d'expression, d'association et de réunion. Amnesty International considère que cette inquiétude était fondée et que ce texte limite de manière déraisonnable l'exercice de ces droits.

Solidarité internationale

Le soutien exprimé par la communauté internationale et ses témoignages de solidarité ont énormément compté pour les militantes de WOZA. Jenni Williams, en avril 2005, a ainsi déclaré : « *Si je suis en vie aujourd'hui, c'est parce que la communauté internationale, à travers Amnesty International, à travers les médias, a entendu parler de notre action. Amnesty [...] nous a aidées à mieux nous faire entendre et nous a fourni une protection*

incroyable. Quand vous vous retrouvez dans une cellule de police et que vous savez que quelqu'un a été mis au courant de votre arrestation, vous savez aussi que les choses vont bouger. »

Les militantes de WOZA continuent à descendre régulièrement dans la rue, tout en étant pleinement conscientes des risques qu'elles encourent. Pour elles, il ne fait quasiment aucun doute qu'elles seront à nouveau arrêtées et soumises à des actes de harcèlement, des tentatives d'intimidation et des mauvais traitements. Si elles continuent à défiler, c'est parce que, pour reprendre leurs termes : « *On ne peut pas demander aux gens de respecter des lois injustes.* » Dans le combat qu'elles mènent pour faire respecter les droits fondamentaux au Zimbabwe, le soutien que le reste du monde pourra leur apporter sera déterminant.

*La version originale en langue anglaise a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*